



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Ouverture de crédits sur le programme d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : 2 2 DEC. 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	15
REPRÉSENTÉS	3
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD-Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY  
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX  
M Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le bon fonctionnement des services municipaux de procéder à une ouverture de crédits sur le programme d'investissement pour l'année 2022 ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses énoncées dans le tableau ci-dessous :

Chapitres	Natures comptables	Total budget 2021	Ouverture crédits 2022
20	Immobilisations incorporelles	182 920 €	50 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 168 881 €	250 000 €

AUTORISE madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18  
 MAJORITÉ REQUISE : 10  
 POUR : 18  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 22 DEC. 2021

Le Maire,

*C. Doucain*

Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Ouverture de crédits sur le programme d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/12/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/12/2021

---

**Numéro de l'acte :** CM-2021-069 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20211216-CM-2021-069-DE

---

**Date de décision :** 16/12/2021

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires